

Bordereau attestant l'exactitude des informations - VERSAILLES - 7803 - Ordonnances rendues
en matière de société (R) - Dépôt le 28/06/2024 - 14967 - 2022 B 04112 - 915 148 126 - NeoX-IT

ORDONNANCEn° de
dépôtn° de
gestion**NOUS, M. Bruno DURANTHON**

16967

28 JUIN 2024

Président du tribunal de commerce de VERSAILLES,

assisté de maître Sylvie BATALHA, greffier.

n° de
facture

Quint.

n° de
chrono

Vu l'article L225-100 et R225-64 du code de commerce.

Vu la requête qui précède et les pièces à l'appui.

Prorogeons jusqu'au 30 septembre 2024

Le délai de réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023

**de la SAS NeoX-IT 7 Rue Jean Mermoz 78000 Versailles
RCS Versailles n° : B 915148126 (2022 B 4112)**

DISONS que la présente ordonnance sera déposée au greffe de ce tribunal.

Taxons les frais de greffe de la présente à la somme de 30,20 euros.

Fait en notre cabinet à Versailles le 28 juin 2024

le greffier**le président**

BORDEREAU DES PIECES PRODUITES

מס' תעודת זהות
101010101



מס' תעודת זהות
101010101

Pièce 1 : Comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2023

מס' תעודת זהות
101010101

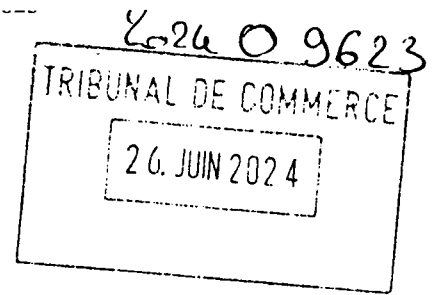
Pièce 2 : Extrait K-bis de la société NÉOX-IT

מס' תעודת זהות
101010101

מס' תעודת זהות
101010101

מס' תעודת זהות
101010101

NEOX-IT
Société par actions simplifiée
Au capital de 221.511.080,70 euros
Siège social : 7 rue Jean Mermoz – 78000 Versailles
915.148.126 RCS VERSAILLES



**REQUETE EN VUE D'OBTENIR UNE PROROGATION
DU DELAI DE REUNION DE L'ASSEMBLEE CHARGEE D'APPROUVER
LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2023**

A Madame / Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Versailles

A LA REQUETE DE :

Monsieur Cyril BAILLY, gérant de la société MACH-R,

Elle-même agissant en qualité de Président de la société :

NEOX-IT, Société par actions simplifiée au capital de 221.511.080,70 euros, dont le siège social est sis 7 rue Jean Mermoz – 78000 Versailles, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro 915.148.126 (ci-après la « **Société** » ou la « **Requérante** ») ;

A L'HONNEUR D'EXPOSER CE QUI SUIT :

Conformément à ses statuts, la Société a clôturé son exercice social le 31 décembre 2023.

Ces comptes doivent être approuvés au plus tard le 30 juin 2024.

Le 19 juin 2023, la Société a mis en place un plan d'actions gratuites au bénéfice de ses salariés et des salariés de ses filiales.

Les actions gratuites attribuées dans le cadre de ce plan sont définitivement acquises depuis 19 juin 2024.

Compte tenu des délais de convocation, seule une prorogation du délai d'assemblée permet de convier les nouveaux associés salarié à l'assemblée générale, en leur fournissant toute information nécessaire sur l'activité de la Société et plus largement, du groupe, dans un délai suffisant avant l'assemblée.

Par ailleurs, compte tenu d'un nombre de filiales important détenues par la Société, la collecte des données financières de ces dernières est en cours pour les besoins de l'exposé de l'activité du rapport de gestion.

Les dernières remontrée d'informations sur les filiales, étrangères notamment, restent en cours d'obtention.

Les comptes annuels (non consolidés) de la Société sont quant à eux prêts.

C'EST POURQUOI :

La requérante sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de proroger jusqu'au 30 septembre 2024 le délai de réunion de l'assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

Fait en deux exemplaires, le 21 juin 2024,

M. Cyril BAILLY

Gérant de la société MACH-R

Elle-même Président de la Société

